

Image not found or type unknown



Heritage de dettes en algerie

Par **soumea**, le **17/12/2009 à 18:22**

Bonjour,rnl' oncle de mon mari est decedé recement en Algerie. Laissant de tres grosses dettes. Est ce que les heritiers "heriteront" des dettes ? ou existe t'il un moyen de renoncer a l'heritage en Algerie.rnLes biens des heritiers ne couvrent pas de loin le montant des dettes ...rn rnMerci d'avance pour les reponsesrnSoumea

Par **maitre Achour**, le **11/01/2010 à 19:42**

Bonsoir,rnrnMalheureusement les héritiers doivent régler les dettes du défunt d'après la loi Algérienne. rnrnCordialement